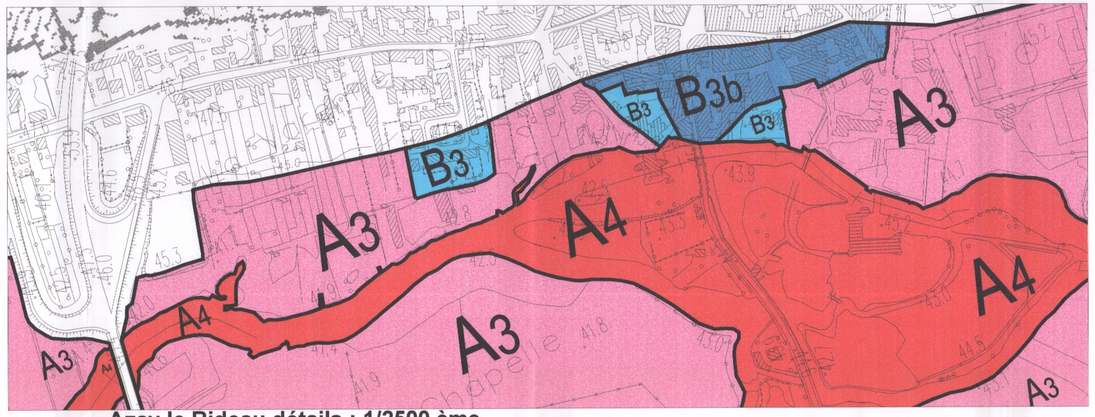
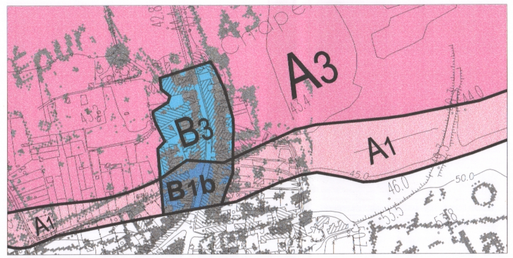


Azay le Rideau détails : 1/2500 ème



Cheillé détails : 1/2500 ème

Zones A inondables non urbanisées ou peu urbanisées, inconstructibles sauf exceptions.

- A1 aléa faible
- A3 aléa fort
- A4 aléa très fort

Lorsque la largeur de la zone inondable est inférieure à 600 m, les nouvelles plantations ne sont pas autorisées (cf. règlement) .

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions.

- B1 aléa faible
- B1b aléa faible dans les zones d'urbanisation dense
- B3 aléa fort
- B3b aléa fort dans les zones d'urbanisation dense
- B3v aléa fort dans les zones urbanisées particulièrement vulnérables

41.40 P.H.E.C cotes des plus hautes eaux connues (référence : crue du 26 au 27 novembre 1770) Altitudes " normales " (NGF-IGN 69)

+ ------ + Limites communales

préfecture d'Indre et Loire

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale de l'Équipement Indre-et-Loire

Service urbanisme aménagement et environnement

Echelle 1/10 000

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Vallée de l'Indre

Document graphique 1



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 59-05 du 28 avril 2005

Pour le préfet et par délégation Le chef de bureau

Eric DUDOGNON

Avril 2005